

Date d'envoi de la convocation : 13 décembre 2018

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 19 du mois de décembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21 M. le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoint.

M. Patrick MORISSET, M. Alain BERTRAND, Mme Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Jean-Yves MAS, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY
Mme Bénédicte LABBE qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
Mme Catherine DUBOURG qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU
Mme Tiphaine RAGUENEL qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS
M. Cyril CAMU qui a donné procuration à Mme Brigitte BILLA

Absent : 1 M. Olivier BACCIALONE

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

N° DL19122018-08 : Modification du tableau des emplois permanents

Rapporteur : Monsieur Michel BAUER

Par délibération en date du 28 septembre 2017, la Ville de Lacanau s'est dotée d'un nouveau tableau des emplois permanents recensant l'intégralité des emplois de la collectivité. Ce tableau doit être régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution de la structure des emplois. La présente délibération porte sur deux modifications principales.

Création d'un emploi de ludothécaire

La première modification porte sur la création d'un emploi à temps complet de ludothécaire au sein de la médiathèque de Lacanau-Ville et la suppression d'un emploi à temps complet d'un agent de médiathèque.

La collectivité envisage en effet de créer une activité de ludothèque au sein de la médiathèque de Lacanau-Ville afin de pérenniser et renforcer les actions menées jusqu'à aujourd'hui par l'association la Ludocaine. Pour cela, cet emploi a pour objectif de proposer des animations jeux au sein de la structure ludo-médiathèque de la Ville de Lacanau.

La création de cette nouvelle activité serait aidée financièrement par la caisse d'allocations familiales (CAF). Pour cela, le profil recruté devra idéalement disposer d'un DUT Métiers du livre et du diplôme de ludothécaire. Compte tenu des qualifications recherchées, l'emploi sera ouvert aux agents relevant du cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B, filière culturelle). La création de ce poste sera compensée par la suppression d'un emploi d'agent de médiathèque à temps complet.

Modification des emplois d'encadrement de la direction éducation, enfance, jeunesse et sports (DEEJS)

Dans le cadre de la réorganisation des services municipaux engagée dès 2015, les différentes directions de la collectivité ont progressivement travaillé sur l'amélioration de leur organisation interne, que ce soit en matière de procédures, d'améliorations fonctionnelles mais aussi d'organisation. Ainsi, la DEEJS a engagé plusieurs modifications de son organigramme.

L'objectif de la modification de ces emplois est de reconnaître les fonctions d'encadrement et de coordination assurées aujourd'hui par les agents de la collectivité dans l'intitulé de leur poste mais aussi de renforcer le management de proximité auprès des équipes de cette direction souvent présentes sur des sites distants.

Les premières modifications sont intervenues à la rentrée scolaire de 2018 avec la création d'une fonction de responsable adjoint du service entretien ménager et restauration scolaire et l'identification de cadres intermédiaires auprès des trois équipes : restaurants scolaires et équipes d'entretien ménager.

Un service périscolaire et ATSEM est également créé avec l'identification d'une responsable du service, d'une responsable périscolaire pour Lacanau-Ville, d'une responsable périscolaire pour Lacanau-Océan et d'une référente ATSEM pour Lacanau-Ville. Cela permettra aux agents de disposer d'un cadre de proximité alors que cette fonction était jusque-là exercée par la directrice de la DEEJS. La nouvelle organisation a pour objectifs de garantir la bonne mise en œuvre du projet éducatif territorial de la Ville, de permettre la coordination de l'ensemble des dispositifs périscolaires et de créer un interlocuteur de proximité pour les ATSEM. En outre, cette réorganisation valorise le volet « animation » des missions des ATSEM qui est monté en puissance depuis quelques années.

Enfin, une fonction de responsable adjointe du service des sports est créée avec l'objectif d'assurer la continuité de l'encadrement du service des sports, tant en interne qu'auprès des acteurs externes, en particulier les utilisateurs et les associations. La mise en œuvre de la politique sportive ambitieuse de la collectivité entraîne pour ce service une augmentation de son activité avec notamment l'élaboration et le suivi de plusieurs dossiers d'investissement lourds.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la fonction publique territoriale et notamment ses articles 34 et 110 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article R. 2313-3 ;

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20181226-DL19122018-08-
DE
Date de télétransmission : 26/12/2018
Date de réception préfecture : 26/12/2018

VU l'avis du comité technique en date du 18 décembre 2018 ;

VU le tableau des emplois permanents dans sa version du 22 novembre 2018 ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications telles qu'exposées dans la note de présentation,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

SUPPRIME un emploi d'agent de médiathèque à temps complet et de CREER un emploi de ludothécaire à temps complet conformément aux éléments figurant dans le tableau annexé à la délibération

ARTICLE 2

SUPPRIME un emploi d'animateur enfance jeunesse à temps complet et de CREER un emploi de responsable du service périscolaire et ATSEM à temps complet conformément aux éléments figurant dans le tableau annexé à la délibération

ARTICLE 3

SUPPRIME deux emplois d'animateur enfance jeunesse à temps complet et de CREER deux emplois de référent des activités périscolaires à temps complet conformément aux éléments figurant dans le tableau annexé à la délibération

ARTICLE 4

SUPPRIME un emploi d'animateur sportif à temps complet et de CREER un emploi de responsable adjoint du service des sports à temps complet conformément aux éléments figurant dans le tableau annexé à la délibération

ARTICLE 5

SUPPRIME un emploi d'agent d'entretien à temps complet et de CREER un emploi de responsable restaurant scolaire à temps complet conformément aux éléments figurant dans le tableau annexé à la délibération

ARTICLE 6

SUPPRIME un emploi d'agent d'entretien à temps complet et de CREER un emploi de responsable entretien ménage à temps complet conformément aux éléments figurant dans le tableau annexé à la délibération

ARTICLE 7

SUPPRIME un emploi de responsable adjoint du service entretien et restauration à temps complet et de CREER un emploi de coordinateur des restaurants scolaires à temps complet conformément aux éléments figurant dans le tableau annexé à la délibération

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire
Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20181226-DL19122018-08-
DE
Date de télétransmission : 26/12/2018
Date de réception préfecture : 26/12/2018

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20181226-DL19122018-08-
DE
Date de télétransmission : 26/12/2018
Date de réception préfecture : 26/12/2018